

# Mécanicien de maintenance armement (petits calibres)

RNCP35040 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 251r                                                 |
| Formacode(s)            | 23641                                                |
| Code(s) ROME            | I1304, I1310, K1701                                  |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 16/06/2025                                           |

## Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                              | SIRET | Habilitation                     |
|--------------------------------------------------------|-------|----------------------------------|
| Écoles militaires de Bourges (EMB) - École du Matériel | —     | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les Armées ont besoin de personnel ayant acquis les connaissances, aptitudes et compétences indispensables à l'exercice des emplois de maintenance sur les armes ou systèmes d'armes dans les infrastructures classiques et traditionnelles, telles qu'elles existent dans le secteur civil, ou dans un cadre opérationnel militaire exigeant et difficile. La formation débouchant sur la délivrance de la certification professionnelle s'effectue dans le cadre de la formation continue et est destinée à du personnel avec plusieurs années de pratique professionnelle dans le domaine considéré. La certification professionnelle répond ainsi au besoin des Armées et le renouvellement de son enregistrement dans le RNCP perpétue un signal de reconnaissance des compétences. En même temps, elle augmente l'employabilité des mécaniciens de maintenance armement (petits calibres) sur le marché du travail civil car cette CP est un gage de plus-value pour les emplois de maintenance des armes mais aussi de la petite mécanique.

### ACTIVITÉS VISÉES

Un armement de petit calibre s'entend jusqu'à 20mm exclu.

Il s'agit des pistolets et pistolets automatiques, pistolets mitrailleurs (au sein du ministère des armées et ministère de l'Intérieur), fusils

de précision, fusils mitrailleurs et mitrailleuses (au sein du ministère des armées).

Sous la responsabilité hiérarchique d'un chef d'atelier, le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) a pour mission d'assurer la maintenance préventive et curative d'armes de petits et moyens calibres. Il peut être amené à diriger une équipe d'opérateurs de maintenance armement (10 personnes max).

Il exerce les activités suivantes :

- organisation d'une action de maintenance préventive ou curative ;
- préparation des opérations techniques ;
- diagnostic ou réalisation d'une visite technique sur les armes ;
- information du personnel de l'atelier sur les faits techniques constatés ;
- remplacement des pièces, sous-ensembles ou ensembles défectueux sur des armes ou systèmes d'armes ;
- mise en œuvre des mesures de sécurité des individus et des biens autour des armes en respectant les procédures et réglementations ;
- coordination et anticipation des actions de lutte contre le risque incendie ;
- communication des interventions et mise à jour du dossier de maintenance du matériel ;
- contrôle et mise à jour de la documentation technique ;
- renseignement et/ou acceptation sur les documents liés aux interventions ;
- transmission de la situation de maintenance à un interlocuteur ;
- organisation et coordination de l'activité de maintenance de son équipe ;
- gestion du matériel de dotation et du stock « atelier » des pièces détachées, des consommables et des ingrédients ;
- formation de ses subordonnés.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences n°1 : Préparer une intervention de maintenance préventive ou curative

- recenser les travaux à réaliser sur les matériels défectueux et établir un ordre de priorité pour la remise en état à partir du plan de maintenance selon les directives du chef d'atelier ;
- décoder les documents et informations techniques liées à l'opération à effectuer de manière à établir et hiérarchiser les étapes de l'intervention ;
- définir le volume horaire et les contraintes techniques ;
- désigner en fonction de leur disponibilité et de leur compétence technique, les opérateurs nécessaires à la remise en état du matériels à réparer ;
- vérifier la conformité des actes de maintenance futurs avec les règles de sécurité armement ;
- déterminer les règles de sécurité à appliquer à la maintenance des armes en atelier de réparation ;
- définir et recenser l'ensemble des moyens techniques à utiliser conformément à la documentation technique du matériel défectueux ;
- préparer l'outillage standard et spécifique, vérifier leur état de fonctionnement ;
- préparer les moyens de contrôle et de mesure, vérifier les dates d'étalonnage ;
- préparer les ingrédients nécessaires conformément à la documentation technique et les fiches de données de sécurité des produits ;
- aménager son espace de travail, et configurer son poste d'intervention en fonction des actes à mener pour une réalisation optimale dans la sécurité ;
- mettre en place la documentation technique et s'assurer des dernières mises à jour ;
- vérifier l'application d'éventuelles modifications à réaliser sur le matériel défectueux.

Bloc de compétences n° 2 : Réaliser des opérations de maintenance sur les armes ou système d'armes

- établir un diagnostic, à l'aide de tests, de contrôles visuels, de mesures et tenir compte des directives portées sur la documentation technique ;
- visiter et contrôler l'aptitude technique du matériel en employant les outils de vérification et de contrôle conformément à la documentation technique de chaque matériel ;
- sélectionner et mettre à disposition des opérateurs, les rechanges indispensables à la remise en état du matériel contrôlé ;
- utiliser un langage adapté à la maintenance des armes, concis, clair et intelligible en choisissant le vocabulaire technique approprié ;
- transmettre à son chef d'atelier les informations sur les matériels susceptibles d'engager la sécurité ;

- appréhender un problème technique complexe et communiquer aux opérateurs la conduite à tenir ;
- informer son chef d'atelier de l'avancement des travaux de remise en état du matériel ;
- réaliser l'échange standard des éléments défectueux en conformité avec les procédures décrites dans le manuel de réparation ;
- démonter le sous-ensemble ou ensemble et remplacer la ou les pièces défectueuses ;
- mettre en oeuvre le matériel réparé conformément à la documentation technique et à la réglementation générale sur la mise en oeuvre des armes à feu en atelier de réparation ;
- conditionner pour stockage et/ou expédition les ensembles ou sous-ensembles recensés comme rechanges réparables en appliquant la procédure en matière de suivi et de gestion des rechanges réparables.

Bloc de compétences n° 3 : Mettre en oeuvre des moyens de protection des hommes, du matériel et des locaux

- identifier les risques liés à toute intervention sur les armes (manipulation, produits chimiques dangereux, outillage spécifique...), et informer les opérateurs sur les risques liés aux différentes étapes de l'intervention de remise en état ;
- mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à assurer la sécurité des biens et des hommes, et à la protection de l'environnement ;
- vérifier la luminosité de l'espace de travail, rappeler les gestes et postures, et anticiper tous les risques de blessures corporelles ;
- vérifier, contrôler et mettre à disposition les équipements de protection individuelle propres aux activités techniques ;
- organiser en fin de journée le rangement de l'outillage et le nettoyage de la zone de travail ;
- organiser l'évacuation des déchets issus de l'activité de remise en état du matériel et en particulier les déchets industriels spéciaux (colle, bombe aérosol, chiffons souillés, huile et graisse d'arme...) dans le respect de la réglementation en matière d'environnement et d'évacuation des déchets ;
- vérifier l'état fonctionnel des moyens de lutte contre l'incendie mis en place au poste de travail ;
- communiquer à son équipe le risque et les moyens d'intervention mis à sa disposition, les consignes incendie et veiller à leur respect ;
- effectuer la formation et l'instruction sur le risque incendie et les moyens de lutte au niveau des ateliers de réparation ;
- intervenir et lutter au premier niveau en cas d'incendie dans l'atelier de réparation.

Bloc de compétences n° 4 : Suivre les interventions et mettre à jour le dossier maintenance du matériel

- mettre à jour l'ensemble du dossier de maintenance de suivi du matériel ;
- proposer à la signature, les dossiers dûment renseignés au chef d'atelier ;
- renseigner et compléter les documents assurant la traçabilité des composants sérialisés (canon, culasse...). Noter le remplacement d'ensembles, sous-ensembles.
- inscrire les modifications techniques réalisées sur le matériel ;
- inventorier et classer la documentation technique du matériel armement petits calibres ;
- s'assurer de la mise à jour ou de la dernière édition des documents techniques de maintenance avant chaque utilisation. (manuel de maintenance, manuel technique, documentation de ravitaillement...) ;
- utiliser et renseigner l'ensemble des applications autorisées dans le profil "chef d'équipe" du système d'information de la maintenance des matériels complets armements ;
- compléter si nécessaire le dossier de travaux et suivre l'évolution des étapes de l'intervention technique (attente d'approvisionnement, en cours, statut intermédiaire, clôture de la fin des travaux, à restituer...) ;
- contrôler l'exactitude des informations et proposer la clôture du dossier fait technique au chef d'atelier ;
- informer l'interlocuteur (hiérarchie, client, opérateur) par écrit et/ou oral, de l'évolution des travaux sur le matériel en réparation ;
- exposer la problématique technique d'un matériel faisant l'objet d'un fait technique et demandant l'application d'opérations de maintenance particulière.

Bloc de compétences n° 5 : Encadrer une équipe d'opérateurs de maintenance armement (petits calibres)

- lister et déterminer les compétences et qualifications des opérateurs de son équipe ;
- désigner l'opérateur le plus apte à tenir et à réaliser les actes de maintenance ;
- coordonner les tâches liées au travail sur lequel intervient plusieurs opérateurs ;
- gérer un stock de pièces détachées et de consommable (ingrédients, visserie...) en le maintenant au niveau nécessaire et suffisant ;
- veiller à ce que les éléments de rechanges utilisés par les opérateurs soient en état de fonctionnement conforme aux instructions stipulées dans les documentations techniques ;
- appliquer la procédure sur l'emploi et le suivi des ingrédients ;

- traiter les rechanges réparables conformément aux instructions de références ;
- veiller et participer à la formation technique des opérateurs en maintenance armement ;
- former selon les possibilités ou orienter un opérateur sur une structure de formations spécialisées et dédiées au domaine de la maintenance armement petits calibres.

## Blocs de compétences

### RNCP35040BC01 — Préparer une intervention de maintenance préventive ou curative

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- recenser les travaux à réaliser sur les matériels défectueux et établir un ordre de priorité pour la remise en état à partir du plan de maintenance selon les directives du chef d'atelier ;
- décoder les documents et informations techniques liées à l'opération à effectuer de manière à établir et hiérarchiser les étapes de l'intervention ;
- définir le volume horaire et les contraintes techniques ;
- désigner en fonction de leur disponibilité et de leur compétence technique, les opérateurs nécessaires à la remise en état du matériels à réparer ;
- vérifier la conformité des actes de maintenance futurs avec les règles de sécurité armement ;
- déterminer les règles de sécurité à appliquer à la maintenance des armes en atelier de réparation ;
- définir et recenser l'ensemble des moyens techniques à utiliser conformément à la documentation technique du matériel défectueux ;
- préparer l'outillage standard et spécifique, vérifier leur état de fonctionnement ;
- préparer les moyens de contrôle et de mesure, vérifier les dates d'étalonnage ;
- préparer les ingrédients nécessaires conformément à la documentation technique et les fiches de données de sécurité des produits ;
- aménager son espace de travail, et configurer son poste d'intervention en fonction des actes à mener pour une réalisation optimale dans la sécurité ;
- mettre en place la documentation technique et s'assurer des dernières mises à jour ;
- vérifier l'application d'éventuelles modifications à réaliser sur le matériel défectueux.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de « compétences » durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 2, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

### RNCP35040BC02 — Réaliser des opérations de maintenance sur les armes ou système d'armes

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- établir un diagnostic, à l'aide de tests, de contrôles visuels, de mesures et tenir compte des directives portées sur la documentation technique ;
- visiter et contrôler l'aptitude technique du matériel en employant les outils de vérification et de contrôle conformément à la documentation technique de chaque matériel ;
- sélectionner et mettre à disposition des opérateurs, les rechanges indispensables à la remise en état du matériel contrôlé ;
- utiliser un langage adapté à la maintenance des armes, concis, clair et intelligible en choisissant le vocabulaire technique approprié ;
- transmettre à son chef d'atelier les informations sur les matériels susceptibles d'engager la sécurité ;
- appréhender un problème technique complexe et communiquer aux opérateurs la conduite à tenir ;
- informer son chef d'atelier de l'avancement des travaux de remise en état du matériel ;
- réaliser l'échange standard des éléments défectueux en conformité avec les procédures décrites dans le manuel de réparation ;
- démonter le sous-ensemble ou ensemble et remplacer la ou les pièces défectueuses ;
- mettre en oeuvre le matériel réparé conformément à la documentation technique et à la réglementation générale sur la mise en oeuvre des armes à feu en atelier de réparation ;

- conditionner pour stockage et/ou expédition les ensembles ou sous-ensembles recensés comme rechanges réparables en appliquant la procédure en matière de suivi et de gestion des rechanges réparables.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de « compétences » durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 2, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

### **RNCP35040BC03 — Mettre en oeuvre des moyens de portection des hommes, du matériel et des locaux**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- identifier les risques liés à toute intervention sur les armes (manipulation, produits chimiques dangereux, outillage spécifique...), et informer les opérateurs sur les risques liés aux différentes étapes de l'intervention de remise en état ;
- mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à assurer la sécurité des biens et des hommes, et à la protection de l'environnement ;
- vérifier la luminosité de l'espace de travail, rappeler les gestes et postures, et anticiper tous les risques de blessures corporelles ;
- vérifier, contrôler et mettre à disposition les équipements de protection individuelle propres aux activités techniques ;
- organiser en fin de journée le rangement de l'outillage et le nettoyage de la zone de travail ;
- organiser l'évacuation des déchets issus de l'activité de remise en état du matériel et en particulier les déchets industriels spéciaux (colle, bombe aérosol, chiffons souillés, huile et graisse d'arme...) dans le respect de la réglementation en matière d'environnement et d'évacuation des déchets ;
- vérifier l'état fonctionnel des moyens de lutte contre l'incendie mis en place au poste de travail ;
- communiquer à son équipe le risque et les moyens d'intervention mis à sa disposition, les consignes incendie et veiller à leur respect ;
- effectuer la formation et l'instruction sur le risque incendie et les moyens de lutte au niveau des ateliers de réparation ;
- intervenir et lutter au premier niveau en cas d'incendie dans l'atelier de réparation.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de « compétences » durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 2, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

### **RNCP35040BC04 — Suivre les interventions et mettre à jour le dossier maintenance du matériel**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- mettre à jour l'ensemble du dossier de maintenance de suivi du matériel ;
- proposer à la signature, les dossiers dûment renseignés au chef d'atelier ;
- renseigner et compléter les documents assurant la traçabilité des composants sérialisés (canon, culasse...). Noter le remplacement d'ensembles, sous-ensembles.
- inscrire les modifications techniques réalisées sur le matériel ;
- inventorier et classer la documentation technique du matériel armement petits calibres ;
- s'assurer de la mise à jour ou de la dernière édition des documents techniques de maintenance avant chaque utilisation. (manuel de maintenance, manuel technique, documentation de ravitaillement...) ;
- utiliser et renseigner l'ensemble des applications autorisées dans le profil "chef d'équipe" du système d'information de la maintenance des matériels complets armements ;
- compléter si nécessaire le dossier de travaux et suivre l'évolution des étapes de l'intervention technique (attente d'approvisionnement, en cours, statut intermédiaire, clôture de la fin des travaux, à restituer...) ;
- contrôler l'exactitude des informations et proposer la clôture du dossier fait technique au chef d'atelier ;
- informer l'interlocuteur (hiérarchie, client, opérateur) par écrit et/ou oral, de l'évolution des travaux sur le matériel en réparation ;
- exposer la problématique technique d'un matériel faisant l'objet d'un fait technique et demandant l'application

d'opérations de maintenance particulière.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de « compétences » durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 2, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

### RNCP35040BC05 — Encadrer une équipe d'opérateurs de maintenance armement

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- lister et déterminer les compétences et qualifications des opérateurs de son équipe ;
- désigner l'opérateur le plus apte à tenir et à réaliser les actes de maintenance ;
- coordonner les tâches liées au travail sur lequel intervient plusieurs opérateurs ;
- gérer un stock de pièces détachées et de consommable (ingrédients, visserie...) en le maintenant au niveau nécessaire et suffisant ;
- veiller à ce que les éléments de rechanges utilisés par les opérateurs soient en état de fonctionnement conforme aux instructions stipulées dans les documentations techniques ;
- appliquer la procédure sur l'emploi et le suivi des ingrédients ;
- traiter les rechanges réparables conformément aux instructions de références ;
- veiller et participer à la formation technique des opérateurs en maintenance armement ;
- former selon les possibilités ou orienter un opérateur sur une structure de formations spécialisées et dédiées au domaine de la maintenance armement petits calibres.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

évaluations selon une logique de « compétences » durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales

Par la voie de la VAE :

étude de l'expérience présentée dans le livret 2, avec d'éventuels documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées le mécanicien de maintenance armement (petits calibres) exerce dans le secteur de la maintenance des armes dans de petites à grandes structures (de 60 à 1500 personnes). Il travaille principalement en atelier, avec la particularité d'exercer cette activité en métropole, dans le cadre d'exercices militaires ou de missions militaires extérieures (outremer, étranger) en milieu parfois hostile.

Dans le secteur civile mécanicien de maintenance armement (petits calibres) exerce auprès d'une grande variété d'employeurs:

- en industrie de l'armement (PME/TPE)
- en industrie et commerce des armes de chasse et de loisirs (PME/TPE)
- en industrie du domaine de la petite mécanique (grandes entreprises/PME).

Ces structures peuvent employer de 10 à 50 personnes, voire plus.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'appellation de "mécanicien de maintenance armement (petits calibres)" renvoie au ministère des armées aux libellés d'emploi suivants :

- Technicien armement 2 ;
- Mécanicien armement supérieur ;
- Mécanicien armement confirmé.

Cette appellation renvoie dans le secteur civil aux intitulés suivants :

En industrie de l'armement (grande entreprise et PME)

- mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement.

En industrie et commerce des armes de loisirs (PME et TPE)

- mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement ;
- commercial ;

- mécanicien-monteur au sein d'un service après-vente.
- En industrie du domaine de la petite mécanique (grande entreprise PME)
- mécanicien-monteur au sein d'un atelier de montage (production et/ou développement ;
  - mécanicien-monteur au sein d'un service après-vente.

**RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**  
Décret n°98-1148 du 16 décembre 1998 modifiant le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitionsVersion consolidée au 18 octobre 2018 ;  
Décret n°81-197 du 24 février 1981 modifiant le décret n° 73-364 du 12 mars 1973 modifié relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitionsVersion consolidée au 18 octobre 2018 ;  
Décret n°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à fVersion consolidée au 18 octobre 2018.  
Enfin, l'obtention de la certification professionnelle inscrite dans le RNCP ne permet pas à elle seule d'exercer au sein du ministère des armées le métier qu'elle vise. Le statut de personnel militaire ou civil des Armées est exigé. Le personnel accédant à cette certification par la voie de la formation doit être habilité « confidentiel défense ».

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                                                                                                                                                                               |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 335 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Diplôme le plus fréquent            | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)                                                                                                                                                                                  |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 18 276                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Jugés difficiles à recruter         | 68 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Emplois saisonniers                 | 7 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client                                                                                     |

## Voies d'accès

**MODALITÉS D'ACCÈS**  
Formation continue, VAE

**PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION**  
Les prérequis à la validation des compétences (hors VAE) sont l'admission et le succès à la formation de spécialité de 1er niveau de la filière maintenance (MAI ARMEMENT), pendant la période définie qui permet de garantir que les compétences développées sont celles requises dans les référentiels.

**COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE**  
• le commandant de l'école du Matériel ou son représentant (président) ;

- le chef de la division ;
- le chef de cours ;
- des formateurs suivant besoin.

#### COMPOSITION DU JURY — VAE

- le commandant de l'école du Matériel ou son représentant (président) ;
- 2 membres du collège « professionnel » ;
- de 2 membres du collège « formateur » : 2 formateurs du cours concerné.

## Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2018  | 8         | 0        | 100 %            | 100 %        |
| 2017  | 13        | 0        | 100 %            | 100 %        |
| 2016  | 20        | 0        | 100 %            | 100 %        |

## Liens avec d'autres certifications

#### ANCIENNES VERSIONS

RNCP19243

## Pour plus d'informations

#### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35040/>